

Le mot du Maire

La municipalité s'est dotée d'un **site internet** qui vous permet de trouver différentes informations concernant le village en général et, en particulier le conseil municipal, l'école ainsi que des informations pratiques. La vie au travers des associations, des manifestations à venir ou encore les travaux en cours y sont aussi traités.

Cet outil moderne vous permet de lier un contact étroit avec la municipalité par le biais de la newsletter à laquelle vous pouvez vous inscrire.

Par souci du respect de l'environnement plusieurs actions sont mises en place par la mairie notamment :

- **Le bulletin municipal sera téléchargeable sur notre site internet.** La distribution qui se faisait par nos soins dans vos boîtes à lettres ne se fera plus. Pour ceux qui ne disposent pas d'internet il reste la possibilité de venir chercher en mairie un bulletin papier. Nous sommes conscients du fait que ce changement va modifier vos habitudes mais le dynamisme des Ch'nillons nous aidera à franchir ce cap. Nous restons bien sûr à votre écoute.

Pour aller sur le site de la mairie <http://www.auxon-dessus.fr/>

Dans la case « **newsletter** » il vous suffit de **rentrer votre adresse mail** pour que toute nouvelle information vous soit envoyée, par exemple **la sortie du bulletin municipal**, une manifestation locale ou tout autre événement.

- **L'ensemble des documents rédigés en mairie est effectué en grande partie sur du papier recyclé.**
- **Chaque année, en plus des dossiers traités couramment, la municipalité s'efforce d'agrémenter la vie du village par un projet original. Pour 2010, nous nous sommes fixé comme objectif, de planter 1000 arbres fruitiers sur la commune.**
Ces plantations ne pourront être réalisées qu'avec la collaboration de divers partenaires qui soutiendront notre action afin que les habitants qui le souhaitent, puissent bénéficier gracieusement de cette opération attrayante.
- L'utilisation du sel de déneigement sera encore réduite l'hiver prochain. Cette année ce sont 10 tonnes de sel qui ont été répandues sur les routes de la commune, avec les conséquences que cela implique sur le biotope. La décision a donc été prise de ne saler que les zones délicates : carrefours ou pentes trop fortes. Le sable sera donc privilégié.
Pour éviter les surprises chacun veillera à bien équiper sa voiture pour l'hiver.

Maintenant que le printemps arrive, je vous souhaite de profiter agréablement des belles journées qui s'annoncent.

Le Maire : Serge RUTKOWSKI

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

Membres présents et représentés : 15

TRAVAUX SUR LE RD1 POUR LA CREATION DE L'ECHANGEUR RN57 :

La réalisation de l'échangeur de la RN57 devant se faire pour fin 2011, de nombreuses coupes de bois sont en cours sur le territoire de Châtillon le Duc, Geneuille et Auxon Dessus.

Cet ouvrage impose de repositionner le RD1 depuis le garage Peugeot pour que celui-ci puisse être raccordé au futur échangeur **avec le plus faible dénivelé** possible.

De ce fait d'importants travaux sont à venir avec les perturbations routières qui en résultent.

Compte tenu du fort dénivelé sur cette zone boisée, des difficultés sont rencontrées quant au raccordement de la RD1 au nouvel échangeur de la RN57. Des emprises supplémentaires sont donc nécessaires et impliquent un déboisement important. Une **action de revégétalisation sera conduite en fin de chantier**.

Ces modifications prennent aussi en compte les attentes de l'exploitant carrier et le trafic important des camions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MARS 2010

Membres présents et représentés : 15

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE

en €	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	563 690.53	469 952.70
Investissement	298 303.61	134 982.92
Total Cumulé	861 994.14	604 935.62

COMPTES DE GESTION DU SERVICE BOIS

en €	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	8047.24	3470.97
Investissement	0	2925.13
Total cumulé	8047.24	6396.10

2. TAUX D'IMPOSITION 2010 POUR LA PART COMMUNALE

Une gestion saine des finances communales permet, **cette année encore, de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2010** qui restent donc fixés à :

- taxe d'habitation : 10.02%
- taxe foncière (bâti) : 15.97%
- taxe foncière (non bâti) : 34.18%.

Cela ne veut pas dire pour autant que la somme à régler figurant au bas des feuilles d'imposition soit constante par rapport à celle de 2009.

Trois facteurs peuvent engendrer une modification:

- **La base d'imposition** est généralement revalorisée chaque année par les services fiscaux.
- **Les taux des collectivités territoriales** peuvent être modifiés
- **Les travaux d'amélioration de l'habitat** peuvent entraîner un réajustement de l'assiette de l'impôt (nouvelles surfaces, piscines, abris, etc.)

3. ELECTIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SICA

Le **SICA** est un **Syndicat Intercommunal** du **Canton d'Audeux** qui a pour compétence la gestion des rivières et ruisseaux.

Au-delà de 1000 habitants par commune le nombre des représentants passe de 2 à 4.

Sont élus délégués titulaires : MM. Rouget et Grossiord et délégués suppléants : Mme Verro et M. Gaudey.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22MARS 2010

Membres présents et représentés : 15

VOTE BUDGET PRIMITIF 2010 COMMUNE

En €	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Fonctionnement	873 743,85	541 914,00	331 829,85
Investissement	208 798,89	208 798,89	En équilibre

VOTE BUDGET PRIMITIF 2010 – BOIS

En €	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Fonctionnement	60 663,08	60 663,08	En équilibre
Investissement	26 842,52	4 700,00	22 142,52

4. TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DU MOULIN

Les travaux qui avaient été interrompus du fait d'un hiver particulièrement rigoureux ont pu être finalisés. Des améliorations ont été apportées quant à la qualité du revêtement afin de permettre le retournement des camions sans créer de dommages pour la chaussée.

Sur le site internet vous trouverez toutes ces explications ainsi que des photos les accompagnant.

5. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Des nuisances sonores et le rendu en bon état de propreté des locaux nous ont amenés à modifier le règlement de la salle des fêtes qui est systématiquement remis et signé pour chaque location.

Il inclut dorénavant un paragraphe stipulant scrupuleusement ce qui précède.

6. VENTE DE L'ANCIENNE LAME A NEIGE A M. BUZON

Du fait de la non-conformité de cet outil qui était tracté, l'ancienne lame à neige n'est plus utilisée depuis plusieurs années.

Monsieur BUZON dans un courrier du 01/03/10 nous en propose le rachat.

Sa demande est acceptée par la commune.

7. PERMIS DE CONDUIRE POIDS LOURDS DE M. BERNARD PATTON

Pour être autorisé à conduire un tracteur, la loi impose au personnel des collectivités la possession du permis poids lourds C.

Monsieur Bernard PATTON, employé de la Commune, devra donc passer cet examen dans les meilleurs délais afin de satisfaire à la réglementation en vigueur et de pouvoir partager les tâches usuelles avec Mr Jérôme PEQUIGNOT.

8. REPRISE DU RAMASSAGE SCOLAIRE EN CALECHE

A l'automne 2009, un ramassage scolaire innovant et écologique en calèche a été mis en place par la Commune d'Auxon-Dessus et a remporté un vif succès auprès des enfants.

Cette action communale a été menée en partenariat avec le centre Omnisport Pierre Croppet, dirigé par Mr BARBERON.

Au printemps la municipalité va **embaucher une personne en contrat aidé** pour une durée d'un an renouvelable 1 fois.

Cet emploi de 23h/semaine se fera avec des **subventions européennes**, du **PLIE (Plan Locale pour l'Insertion et l'Emploi)** et des **Haras**.

Pour un coût de 100€ par mois la commune aura la mise à disposition d'un cheval, le prêt de la calèche et la gestion de cet emploi.

Ainsi, après une pause hivernale, les chevaux Primprenelle et Karling reprendront du service au cours du mois d'avril 2010. Outre le ramassage scolaire,

l'équipage s'attachera à des travaux de **distribution de courrier, d'aide à l'entretien dans le village et des espaces verts.**

Le ramassage des enfants concerne les trajets ALLER du matin aux arrêts suivants :

- 8 h 10 Rond-point des Chênes
- 8 h 15 Clos des Cavaliers (entrée du lotissement)
- 8 h 20 Grand Bois (Terrain de foot)

Pour toute inscription, vous devez contacter la mairie.

9. DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE par Mme MANDRILLON

Madame MANDRILLON, loue depuis des années une parcelle de terrain sous un bail « Prise d'eau » lui permettant d'alimenter l'étang. Dans son courrier en date du 11/02/2010, elle émet le souhait d'en faire l'acquisition.

Au cours du conseil municipal du 9/11/2009 **la commune s'est rendue acquéreur d'une parcelle voisine** appartenant à Mme Ponsot. Cet achat visait à permettre la **continuation de la ceinture verte** autour du village. Elle se situe près de la source au lieu dit « la roche » et longe le ruisseau.

La vente demandée par Mme Mandrillon ne peut lui être accordée car **la commune souhaite conserver la maîtrise de la source et valoriser les chemins de promenade** proches.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Naissances

- le 28 décembre 2009 de Anaïs DE KEUKELEIRE
- le 24 janvier 2010 de Madisson DELEIGNIES
- le 10 mars 2010 de Baptiste JACQUIER
- le 12 mars 2010 de Agathe CUENOT
- le 19 mars 2010 de Nine ALBOUY

LA CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI

La messe aura lieu à 9 h à l'église d'Auxon Dessus. La fanfare se déplacera ensuite au monument aux morts vers 9h45.

Les anciens combattants présenteront les couleurs. Le discours sera suivi par les chants des enfants de l'école et Mme **Florence Hafner** interprétera deux classiques.

Un apéritif sera servi dans la salle des fêtes du village pour clore cette matinée.

DEMANDE DE PAPIERS D'IDENTITE

Le délai pour faire établir une carte d'identité est d'environ 1 mois. Hors, si de trop nombreuses demandes sont faites au dernier moment en mairie, la préfecture ne déroge pas facilement aux « urgences ».

Les stages, les voyages scolaires et autres départs précipités sont autant de motifs de changements de cartes périmées.

Il serait bon de **contrôler les dates d'expiration** des cartes et de formuler les demandes de renouvellement en temps et en heure afin d'éviter des désagréments.

Le secrétariat de mairie est ouvert tous les jours ouvrables de 13h30 à 18h00 à l'exception du mercredi de 14h00 à 18h00.

DEMARCHAGE À DOMICILE

Nous vous rappelons que le **démarchage à domicile est soumis à une réglementation** et doit, entre autres, être autorisé par la Mairie ou la Préfecture. En cas d'abus ne pas hésiter à faire un signalement à la gendarmerie, ceci pouvant éviter à des personnes fragiles de se faire spolier.

Les enfants doivent être accompagnés par une personne majeure.

La mairie d'Auxon Dessus soutient dans leurs actions différentes associations dont l'ADAPEI, la Croix Rouge et le Bleuet.

OPERATION BRIOCHES :

La traditionnelle « opération brioches » organisée par l'**ADAPEI** (Association départementale des amis et parents d'enfants handicapés) se déroulera à AUXON-DESSUS du **22 au 25 avril**. Des bénévoles se présenteront à votre porte munis d'une carte accréditive. Ce sont tous des habitants du village.

Merci de leur réserver un accueil chaleureux.

UN SPECTACLE GRATUIT DE MARIONNETTES LYONNAISES sera donné le vendredi **16 avril à la salle des fêtes de 18h à 19heures**. Les acteurs feront participer les enfants, et nous enchanteront avec de la magie. Pour terminer la soirée, une loterie sera proposée.

L'AMICALE D'AUXON DESSUS PROPOSE

-Un Stage de Salsa cubaine, **le dimanche 18 avril 2010 de 14h 17h**, d'abord débutant jusqu'à 15h30 et ensuite intermédiaire de 15h30 à 17h. Inscrivez vous 5 jours avant la date, SVP merci.

-Une **Marche conviviale, le 25 avril 2010 de 9h30 à 14h00 autour de Gézier**: Parcours très facile pour toute la famille, y compris les enfants (environ 8km). Cette marche est organisée pour faire connaissance entre adhérents et leurs familles, pour discuter, échanger. L'apéritif est offert par l'AAD, le repas est tiré du sac. Pour plus de renseignements ou pour imprimer un dépliant complet, aller sur le site de l'AAD et télécharger... Réservations: 09 51 07 71 04 Nicole Bessière ou mail nicole.bessiere@free.fr ou 03 81 58 70 87 Bernadette Stacoffe.

LE COMITE DES FETES ORGANISE SON PREMIER FESTI'LIVRE

dimanche 25 avril de 9h00 à 18h00 à la salle des fêtes.

C'est une **rencontre littéraire régionale** où **20 auteurs** répondront à vos questions et partageront avec vous leur passion.

La Bibliothèque Sonore et le CREESDEV (mal voyants des Salins de Bregille) vous feront découvrir **une autre façon de "lire sans les yeux"**.

Les enfants de l'école nous emmèneront dans **le monde merveilleux des contes**. Des textes de chansons françaises seront lus en **hommage à nos poètes et humoristes** amoureux de la langue français et seront accompagnés à la guitare par **Mathieu Mathéo**.

Dans les ateliers, les enfants pourront découvrir la **fabrication du papier** ou exerceront leur talent de poètes.

Un arbre à vœux recueillera leurs souhaits. Cet arbre **sera replanté à l'école**.

Karling et Pimprenelle seront également de la fête pour une promenade en calèche.

LA LUDOTHEQUE, gérée par le Comité des Fêtes, est ouverte tous les mercredis de 14h30 à 17h, hors vacances scolaires.

Depuis son ouverture, la ludothèque accueille une dizaine d'enfants chaque mercredi. C'est avec plaisir qu'ils viennent partager les jeux et les jouets en compagnie de leur maman, mamie ou nounou. C'est dans une ambiance conviviale que **Mme Thion** qui ne manque pas d'imagination les initie à la peinture selon les saisons : sapins de Noël faits de petites mains peintes, masques de Carnaval, etc.

Nous rappelons que la ludothèque est ouverte à tous les enfants petits et plus grands encore scolarisés à l'école primaire, et que vous pouvez les inscrire tout au long de l'année.